

13^{ème} CONGRÈS NATIONAL DE RADIOPROTECTION

Du 14 au 18 juin 2021

FORMULAIRE DE SOUMISSION D'UN RÉSUMÉ DE COMMUNICATION ORALE

La communication orale (pré-enregistrée) durera 20 min (présentation power-point)

Nom et prénom de l'orateur	Sylvain Andresz	
Organisme	Centre d'étude sur l'Évaluation de la Protection dans le domaine Nucléaire (CEPN)	
Adresse mail	sylvain.andresz@cepn.asso.fr	
Cocher le thème retenu pour votre présentation (indispensable)	☐	Thème 1 : Réglementation (actualités sur les nouveaux textes)
	☒	Thème 2 : Radon (retour d'expérience, de la mesure à la remédiation, etc...)
	☐	Thème 3 : Bases scientifiques de la radioprotection (risque radiologique, épidémiologie, radiobiologie, dosimétrie etc...)
	☐	Thème 4 : Radioprotection des travailleurs (INB, NORM, etc...)
	☐	Thème 5 : Radioprotection dans le milieu médical (travailleur et patient)
	☐	Thème 6 : Démantèlement des INB et assainissements des sites (travailleurs, état final visé, déchets, etc...)

PRIX « HENRI JAMMET » de la SFRP

Le Prix « Henri Jammet », institué à l'occasion des 50 ans de la SFRP, vise à encourager des jeunes dont les réalisations professionnelles ou travaux scientifiques présentés lors du congrès ont été remarqués pour leur qualité et leur originalité. Les candidats désirant concourir, devront soumettre, en vue d'une présentation orale, et en tant que premier auteur, un résumé de leurs travaux. Un seul prix sera décerné et la sélection sera effectuée par le comité du programme. Le lauréat du prix retenu représentera la Société Française de Radioprotection au congrès international IRPA (Budapest, Hongrie, du 30 mai au 03 juin 2022) aux «Young Scientist Awards» et devra être **âgé au plus de 35 ans en mai 2022**.

Les candidats s'engagent à être présents toute la durée du congrès pour recevoir leur prix « en mains propres », à la session de clôture de la manifestation.

Je concours pour le Prix « Henri Jammet »	☒
---	-------------------------------------

Joindre votre Curriculum Vitae à l'envoi de la soumission de votre résumé

RÉSUMÉ de la présentation

Le résumé doit respecter la mise en forme définie ci-dessous et **ne doit pas dépasser 4 pages**.
Le formulaire, ainsi rédigé, est à transmettre à l'adresse suivante : christine.guerreiro@irsn.fr en mentionnant comme objet de votre mail « **soumission article e-SFRP 2021** ». Il doit être envoyé **avant le 15 février 2021**.

Développement de la prise en compte du risque radon dans le cadre des travaux de rénovation énergétique – Application par un territoire sur un chantier-école

Sylvain Andresz¹, Ambre Errard², Michel Maya³ et Carine Vrel⁴ (sous réserve)

¹ sylvain.andresz@cepn.asso.fr,

Centre d'étude sur l'Évaluation de la Protection dans le domaine Nucléaire,
28, rue de la Redoute, 92260 Fontenay-aux-Roses

² Cerema, Laboratoire d'Autun,

³ Commune de Tramayes

⁴ DREAL Bourgogne Franche-Comté

La commune de Tramayes, située en Saône-et-Loire, est un territoire en transition, par rapport à l'adaptation au changement climatique. Consciente de l'importance de la prise en compte du risque radon (le potentiel radon des formations géologiques de la commune est classé 3 : « élevé [1]), notamment lors des travaux de rénovation énergétique, la commune et son Établissement Public de Coopération Intercommunal (EPCI) ; la Communauté de Communes de Saint-Cyr-Mère-Boitier entre Charolais et Mâconnais ont décidé de prendre en compte ce risque en travaillant selon une approche globale sur tout le territoire et en s'appuyant sur différents experts techniques, dont le CEPN et le Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (Cerema).

Engagée également dans une démarche de prise en compte du risque radon visant l'habitat privé, la commune de Tramayes a proposé un site pour devenir un chantier école. La commune de Tramayes est propriétaire d'un bâtiment du 19^{ème} siècle, qui avait servi d'hébergement à l'ancienne gendarmerie. Le constat avait été fait que cet édifice nécessitait une rénovation importante. Le Conseil Municipal avait donc proposé de mener un projet de rénovation « pilote » en faveur de la transition énergétique¹ afin de le réhabiliter pour devenir des logements, dont la mairie restera propriétaire. L'idée complémentaire a été d'intégrer la prise en compte du risque radon, dès l'amont des travaux de rénovation de ce bâtiment.

La présentation rappellera le contexte de la création de ce territoire-école, engagé dans une démarche de prise en compte du risque radon, décrira le chantier-école, les outils mis en place, ainsi que l'accompagnement réalisé par le Cerema et le CEPN, avec les premiers retours d'expérience.

1 La mairie de Tramayes mène depuis 20 ans des actions pour la transition énergétique et elle a d'ailleurs reçu plusieurs prix à ce titre, <https://cler.org/comment-la-commune-de-tramayes-en-bourgogne-a-fait-sa-mue-energetique/>

Les premières mesures de dépistages du radon ont été réalisées à l'hiver 2019-2020 et avec différents types de dosimètres. Le constat a été fait que les premiers résultats montraient des concentrations en radon qui n'étaient pas négligeables, d'autant que la configuration du bâtiment et son utilisation n'étaient pas représentatives de conditions normales.

Des actions de remédiation du radon ont donc été proposées par le Cerema ; ces actions devaient s'inscrire de manière adéquate dans le contexte global de rénovation du bâtiment (exemple : isolation thermique poussée du bâtiment). Un exposé des travaux réalisés et en cours est disponible sur <http://www.tramaves.com/gendarmerie/travaux/> et celui-ci montre l'étendu du chantier.

D'autres mesures de la concentration en radon ont été faites, à différentes étapes clefs du chantier, En parallèle, des opérations de sensibilisation au radon de différents groupes de population ont également été mises en place et elles se poursuivent encore aujourd'hui.

Les travaux initiés sur ce territoire ont déjà enclenché une émulation des territoires voisins, qui commencent également à s'intéresser au sujet, à travers d'autres acteurs de la rénovation énergétique. De plus, cette démarche axée sur l'habitat privé initialement, a permis de mieux prendre en main la réglementation visant certains établissements recevant du public.

L'approche pluridisciplinaire, avec des experts de la radioprotection et du bâtiment, est nécessaire. Complétée par le soutien et la confiance du territoire, elle a permis de créer des outils nécessaires et indispensables à la prise en compte du risque radon dans l'habitat, ou dans un bâtiment, de façon plus large.

Ces premiers travaux, à travers un exemple concret, ne sont que le début d'un long chemin d'une montée en compétences individuelles et collectives de tout un territoire.

[1] Carte du potentiel radon à des communes sur le site internet de l'Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire, <https://www.irs.fr/FR/connaissances/Environnement/expertises-radioactivite-naturelle/radon/Pages/5-cartographie-potentiel-radon-commune.aspx#carto>